

REGLEMENTS SPORTIFS – CHAMPIONNAT REGIONAL DE PADEL

1 – EPREUVES ORGANISEES

Article 1

Le Championnat Régional de Padel 2020 de la Ligue Nouvelle-Aquitaine est une épreuve organisée par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis. Elle fera l'objet d'une demande d'homologation auprès de la Fédération Française de Tennis afin que les résultats soient pris en compte pour le classement FFT de Padel.

Article 2

Le Championnat Régional de Padel 2020 est une compétition séniors (16 ans et plus). Il comprend une épreuve de Double Dames et une épreuve de Double Messieurs qualificatives pour les Championnats de France de Padel 2020 se déroulant les 25/26/27 Septembre 2020 (lieu à définir).

Article 3

Le Championnat Régional de Padel 2020 se déroule en 2 phases :

- 1ère phase : une phase départementale qualificative
- 2ème phase : phase finale les samedi 27 et dimanche 28 juin 2020 (lieu à confirmer)

2 – ORGANISATION DES DEUX PHASES

Article 4

La 1ère phase du Championnat Régional de Padel est divisée en **(nombre d'étapes, correspondant au nombre de départements ayant des terrains de padel)**. Cette phase doit **impérativement** se faire au plus tard le dimanche 7 juin 2020. Elle est assimilée à un P250.

Chaque département est en charge de l'organisation de cette 1ère phase et désignera un juge-arbitre pour son étape.

Le juge-arbitre de la phase 1, devra IMPERATIVEMENT saisir les résultats de la phase au maximum 48h après la date de l'épreuve et transmettre le palmarès à la Ligue Nouvelle-Aquitaine sous 48h également.

Article 5

La 2ème phase du Championnat Régional de Padel se déroulera les samedi 27 et dimanche 28 Juin 2020 (**Lieu à définir**). Elle est assimilée à un P1000.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis sera en charge de l'organisation de cette phase finale en collaboration avec le Comité Départemental sur lequel elle aura lieu.

Le juge arbitre du Championnat Régional de Padel 2020 est **Renaud ROUGIER**, JAP2. Il pourra être assisté par un autre JAP2 et des superviseurs de courts, ainsi que par des membres de la Commission de Padel de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS

Article 6

Le Championnat Régional de Padel 2020 est ouvert aux joueurs et joueuses respectant TOUS les critères suivants :

- Nationalité Française
- Faisant partie de la catégorie d'âge 16 ans et supérieure
- Licencié(e)s à la Fédération Française de Tennis pour le compte de l'année sportive 2020 avec l'annotation « Compétition Autorisée »
- Licencié(e)s dans un club affilié à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis depuis au moins le **15 février 2020** (uniquement pour le changement de Ligue de l'année en cours).

4 – MODALITES D'INSCRIPTIONS

Article 7

Les équipes souhaitant participer au Championnat Régional de Padel 2020 devront s'inscrire à l'une des étapes de la 1ère phase, sous condition que l'un des deux joueurs soit licencié dans le département concerné OU que les 2 joueurs soient licenciés dans un département de la Ligue n'organisant pas de phase départementale, avec l'un des deux joueurs dans un département limitrophe de la Ligue.

Les joueur(se)s ne sont pas obligés d'appartenir au même département pour pouvoir jouer ensemble.

Ainsi plusieurs cas sont possibles :

- Les 2 joueur(se)s sont licencié(e)s dans le même département, ce dernier organise une 1ère phase départementale : ils/elles doivent s'inscrire à la phase départementale du département où ils/elles sont licencié(e)s.
- Les 2 joueur(se)s sont licencié(e)s dans le même département, ce dernier n'organise pas de 1ère phase départementale : ils/elles doivent s'inscrire à la phase départementale d'un département limitrophe, au choix.
- Les 2 joueur(se)s sont licencié(e)s dans 2 départements différents, organisant tous 2 une 1ère phase départementale : ils/elles choisissent l'un ou l'autre des 2 départements pour s'inscrire.
- Les 2 joueur(se)s sont licencié(e)s dans 2 départements différents, un seul des 2 organise une 1ère phase départementale : ils/elles doivent s'inscrire dans ce département.
- Les 2 joueur(se)s sont licencié(e)s dans 2 départements différents, aucun n'organise de 1ère phase départementale : ils/elles doivent s'inscrire à la phase départementale d'un département limitrophe au département de l'un des deux joueurs.

Article 8

Chaque joueur ne peut s'inscrire qu'à une seule étape de la 1ère phase du Championnat Régional de Padel 2020.

Article 9

Les frais d'inscriptions du Championnat Régional de Padel sont fixés à 40 € maximum par équipe (paiement à l'ordre du Comité Départemental).

Les équipes voulant s'inscrire au Championnat Régional de Padel 2020 doivent impérativement s'inscrire à la 1ère phase de leur choix (selon les conditions précédemment citées) avant le **1^{er} mars 2020**.

Les équipes doivent faire parvenir avant le **1^{er} mars** les droits d'engagement par chèque à l'ordre du Comité Départemental organisant la 1ère phase à laquelle elles participent.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

5 – FORMAT DE JEU ET MODALITES DE QUALIFICATION

Article 10

- **1ère Phase** : la formule sportive sera choisie par chaque organisateur et s'adaptera au mieux au nombre d'équipes participantes (lire ci-dessous).

- 2ème Phase

Double Hommes : la 2ème Phase du Championnat Régional de Padel 2020 se disputera sous la forme d'un tournoi Multi-Chances (TMC) à 24 équipes (T24).

Les équipes qualifiées pour cette 2ème phase seront :

- les 4 meilleures équipes inscrites sur l'ensemble des 12 départements, qui seront donc exemptées de la 1ère phase (classement de février 2020).
- les vainqueurs de chaque étape de la 1ère phase.
- les **N meilleures** équipes au poids sportif parmi les finalistes de la 1ère phase, puis parmi les 3ème et ainsi de suite.

Double Dames : la 2ème Phase du Championnat Régional Adultes de Padel 2020 se disputera sous la forme d'un tournoi Multi-Chances (TMC) à 16 équipes (T16).

Les équipes qualifiées pour cette 2^{ème} phase seront :

- les 4 meilleures équipes inscrites sur l'ensemble des 12 départements, qui seront donc exemptées de la 1^{ère} phase (classement de février 2020).
- les vainqueurs de chaque étape de la 1^{ère} phase.
- les **N meilleures** équipes au poids sportif parmi les finalistes de la 1^{ère} phase, puis parmi les 3^{ème} et ainsi de suite.

Article 11

Si l'équipe vainqueur de la phase départementale déclare forfait pour la suite, elle sera remplacée par l'équipe suivante dans le classement de cette phase. Si un joueur ne peut participer à la 2^{ème} phase, quelle que soit la raison, son équipe sera déclarée forfait.

Article 12

Le classement FFT de Padel pris en compte pour établir les exemptés et les tableaux de la 1^{ère} phase est celui de février 2020. Le tableau de la phase 2 sera constitué sur la base du classement du mois de mai 2020. Le poids de chaque équipe s'obtient en additionnant le classement des deux joueurs.

Les têtes de série seront déterminées par ordre croissant du poids des équipes, en respectant l'ordre de priorité ci-dessus.

Pour chaque phase, le nombre de têtes de série dépendra du nombre d'équipes du tableau :

- 2 têtes de série pour un tableau de 8
- 4 têtes de série pour un tableau de 16
- 8 têtes de série pour un tableau de 24 ou 32
- 16 têtes de série pour un tableau de plus de 32.

Article 13

Constitution des tableaux :

Seules les têtes de série 1 et 2 sont placées de part et d'autre du tableau (tête de série 1 en bas du tableau). Toutes les autres paires sont placées par tirage au sort.

- Tirage au sort pour placements des têtes de série 3 et 4
- Tirage au sort pour placements des têtes de série 5 à 8 (ou groupe 5 à 8 si uniquement 4 têtes de série)
- Tirage au sort pour placements des têtes de série 9 à 16 (ou groupe 9 à 16 si uniquement 8 têtes de série)
- Tirage au sort pour placements des paires du « groupe 17 à 24 »
- Tirage au sort pour placements des paires du « groupe 25 à 32 »

Lorsque les paires qualifiées intègrent le Tableau final et donc le dernier groupe, elles sont alors reversées dans ce groupe, mais ne peuvent se rencontrer dès le 1^{er} tour du Tableau final.

Article 14

Les formats de match s'adapteront au mieux au nombre d'équipes participantes et conformément au guide de la compétition 2020 de padel de la FFT. Les formats de match seront annoncés par le juge-arbitre avant chaque tour. Les matches jusqu'aux ¼ de finales se joueront au format A, B ou C.

Les 1/2 finales et finales de la phase régionale se joueront obligatoirement au format A, comme au Championnat de France (Format A ou B pour la phase départementale).

- Format A : 3 sets à 6 jeux
- Format B : 2 sets à 6 jeux, super jeu décisif de 10 points au 3^{ème} set.
- Format C : 2 sets de 4 jeux et jeu décisif à 4/4, super jeu décisif au 3^{ème} set

6 – CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PADEL 2020

Article 15

A l'issue du Championnat Régional, le juge-arbitre transmettra les résultats sous la forme d'un classement de 1 à n à la Fédération Française de Tennis.

Les équipes gagneront ainsi le nombre de points correspondant à leur rang (sur la base d'un P1000).

Article 16

Les vainqueurs Double Hommes et Double Dames du Championnat Régional de Padel 2020 seront directement qualifiés pour les Championnats de France de Padel 2020.

La Ligue inscrira, en plus de son équipe Championne Régionale, ses 10 meilleures paires (classées) ayant participé ou ayant été inscrites au Championnat régional.

En effet, une paire inscrite mais devant déclarer WO pour raison médicale pourra être inscrite par sa Ligue. Le WO devant être justifié par la présentation d'un certificat médical.

Aussi, pour chaque épreuve, 24 équipes seront qualifiées :

- Les 18 équipes championnes de ligue sont *directement qualifiées* ;
- Les 6 places supplémentaires sont attribuées aux 6 meilleures paires inscrites sur toute la France (au classement de juin 2020, et quel que soit le résultat obtenu lors des Championnats Régionaux).